

Que dois-je mettre dans le bac jaune ?



Les Emballages plastique : bouteilles, flacons, bidons vides de leur contenu et compactés.



Les Emballages acier et aluminium : canettes, boîtes de conserves, aérosols, barquettes en aluminium.



Les Emballages en carton : cartonnettes imprimées et briques alimentaires.



Les papiers, journaux et magazines.



Prévention des déchets

« LE MEILLEUR DECHET EST CELUI QU'ON NE PRODUIT PAS ! »

Acheter moins emballé, en grand conditionnement et en vrac, choisir des recharges, mettre un Stop Pub..., vous permettent de réduire vos déchets.
+ de conseils sur la page Environnement de notre site internet – rubrique Prévention ou nous contacter au 03.80.27.03.23



Les déchets du bac jaune doivent être **en vrac (pas de sac)**.

Les ordures ménagères sont **interdites**.

Le bac doit être sorti **plein**.

Pensez à **compacter** les bouteilles en plastique et les cartons pour gagner de la place.



Les erreurs de tri les plus fréquentes dans le bac jaune



Quelques exemples à retenir pour ne plus se tromper...

Les déchets présentés ci-après doivent être impérativement mis dans votre bac à ordures ménagères (**bac vert**), ou en déchèterie s'ils sont encombrants ou de nature particulière. Ils ne doivent pas être déposés dans le bac jaune car ils sont considérés comme des **erreurs de tri** :



Les Plastiques indésirables :



Les Cartons indésirables :



Gros cartons bruns d'emballage

Les Papiers indésirables :



Les Autres déchets indésirables :

Les restes alimentaires, boîtes de fromage en bois, mégots, sachets de thé, boîtes de chocolat en plastique, emballages/barquettes de gâteaux, jouets, seaux, cagettes bois/plastique, tuyaux, cintres, linge, chaussures,...



les bouteilles ou flacons contenant ou ayant contenus

des déchets dangereux

(peintures, solvants, produits de nettoyage, de bricolage : peintures, vernis, colles, cires, anti-rouilles, solvants, détergents, détachants,...)